



CONTRAT DE LOCATION 2023-2024 entre la SARL La Maison NeuveN° SIRET 38340834100014, située à La Maison Neuve à Chauvigné et le locataire ci-dessous désigné, il est convenu les locations et prestation suivantes, aux conditions précisées, sous réserve de réception sous 15 jours calendaires à partir de la date de réception, d'un exemplaire du contrat signé et de l'acompte demandé, faute de quoi l'ontion nourra être annulée.

FAIT LE

Coordonnées du locataire	
Adresse	
Téléphone	
Mail	

Début de séjour le		Fin de séjour le						
Chambres disponibles à		16h	Chambres libres à					
Salle disponible à		8h	Salle libre à					
Salle libre à			18h					
COMMENTAIRES :								
LOCATION	Nombre de chambres	Nombre de lits	Samedi soir et/ou soir férié		Autre soir		Montant	
			Nombre	TARIF par nuit	Nombre	TARIF par nuit		
Grand gîte avec cuisine et 2 salles de 40 et 50m ²	7	26		800		400	0	
Hébergement à l'auberge	7	27		600		300	0	
P'tit gîte (5 pers)	1	5		120		60	0	
Camping(13 emplacements)				100		50	0	
En option						Nombre	Tarif unitaire	Montant
SONT FOURNIS pour tous les lits,drap housse,oreiller,taie d'oreiller.couverture							3	0
							3	0
							20	0

Location de salle et cuisine	nombre de places		Samedi soir et/ou soir férié		sam et dim midi		Montant	
			Nombre	TARIF par service	Nombre	TARIF par service		
Salle de banquet (150m ²)	100			400		150	0	
Salle de l'auberge (80m ²)	70			400		200	0	
Restauration pour les groupes en séjour (menus choisis par nos soins)	Diner			Petit déjeuner			Montant	
	Nombre	Tarif	Total	Nombre	Tarif	Total		
	Adultes sans alcool	14	0		6	0	0	
	Adolescents 12 à 15 ans	12	0		5	0	0	
Enfants 4 à 11 ans	8	0		4	0	0		
	Déjeuner			Pique-Nique			Montant	
	Nombre	Tarif	Total	Nombre	Tarif	Total		
	Adultes	12	0		8	0	0	
	Adolescents 12 à 15 ans	10	0		7	0	0	
Enfants 4 à 11 ans	8	0		5	0	0		
Autres prestations	Uniquement pour la salle de banquet: couverts, verres,assiettes				Nombre	Tarif	Montant	
						2	0	
Taxe de séjour	En fonction du nombre exact d'adultes présents					0,55	0	
TOTAL								0

Nota : Ce contrat prend effet à réception des éléments suivants :

- Un exemplaire de ce contrat lu et approuvé, daté et signé,
- Un chèque d'acompte de 30% du montant total du séjour défini à ce jour. Celui-ci sera encaissé à réception s'il s'agit d'une location pour l'année en cours, ou sinon, au 1^{er} janvier de l'année concernée,
- Un chèque du solde qui sera encaissé 60 jours avant le début de séjour,
- Deux chèques de caution (1x50 et 1x100 euros) euros en garantie du bon respect des consignes (voir conditions générales).

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et s'engage à les respecter et à les faire respecter.

Fait le :
à

Signature: (précédée de la mention "lu et approuvé")

